

**augmentation des tarifs du stationnement**

Les tarifs du stationnement sur le domaine public communal augmenteront ces prochains jours, au centre-ville comme en périphérie. Cette mesure fait suite à une proposition de la Municipalité de Lausanne, acceptée par le Conseil communal lors de l'adoption du budget 2009. L'autorité cantonale a récemment validé ces nouveaux tarifs, inchangés depuis 5 ans. Cette évolution s'inscrit aussi, avec la récente mise en service du m2, dans le cadre de l'amélioration de l'offre en transports publics à Lausanne.

Le tarif des taxes du stationnement sur le domaine public actuellement en vigueur à Lausanne a été adopté en décembre 2003. Cinq ans plus tard, la Municipalité a décidé d'adapter ces taxes, au centre-ville comme en périphérie. Les nouveaux tarifs du stationnement, présentés dans le tableau ci-dessous, ont été récemment ratifiés par le Conseil d'Etat vaudois.

La Municipalité estime que la récente mise en service du métro m2 et du réseau 08 des tl, qui ont nettement amélioré l'offre en transports publics à Lausanne, peut s'accompagner d'une limitation des facilités de stationnement de longue durée au centre-ville, pour les pendulaires notamment. Un engagement avait d'ailleurs été pris dans ce sens lors de l'adoption des crédits nécessaires à la construction du m2.

En proposant un forfait inchangé pour les macarons résidents et entreprises ainsi que les abonnements P+R, les nouveaux tarifs répondent aux objectifs fixés dans le plan directeur communal sur les déplacements, qui sont au nombre de trois: faciliter le parcage des résidents, améliorer l'accès aux commerces et entreprises (stationnement de courte durée facilité), encourager les pendulaires à utiliser les P+R. La mise en œuvre des nouveaux tarifs se fera progressivement ces prochains jours, au fur et à mesure de l'adaptation de la signalétique et des horodateurs.

**Nouveaux tarifs du stationnement**

| Tarifs Ville de Lausanne                                                                        | 2008                           | 2009                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------|
| Places payantes - centre-ville                                                                  | 2.50/h                         | <b>3.-/h</b>                                 |
| Places payantes - périphérie                                                                    | 2.-/h                          | <b>2.50/h</b>                                |
| Macarons<br>(résidents et entreprises)                                                          | 420.-/an<br>240.-/semestre     | idem<br>idem                                 |
| P-Only<br>(stationnement longue durée)                                                          | 5.-/jour<br>70.-/mois          | <b>6.-/jour</b><br><b>80.-/mois</b>          |
| P+R – parking relais<br>(tarification combinée comprenant le parcage et le titre de transports) | 10.-/jour<br>98.-/mois         | idem<br>idem                                 |
| Carte journalière<br>(centre-ville)                                                             | 20.-/jour<br>10.-/demi-journée | <b>24.-/jour</b><br><b>12.-/demi-journée</b> |
| Carte journalière<br>(périphérie)                                                               | 12.-/jour<br>6.-/demi-journée  | <b>15.-/jour</b><br><b>8.-/demi-journée</b>  |

La direction des travaux

Informations sur [www.lausanne.ch/stationnement](http://www.lausanne.ch/stationnement)

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Pierre-Alain Matthey, chef du service des routes et de la mobilité, tél. 021 315 54 10

Lausanne, le 16 janvier 2009



Hôtel de Ville  
case postale 6904  
1002 Lausanne  
tél. 021 315 25 50  
fax 021 315 20 05  
infopresse@lausanne.ch